

d) Nouvelles questions en matière de politique commerciale

Ils aborderont ensemble, dans le cadre de l'OMC et dans d'autres enceintes internationales, les nouvelles questions dans le domaine commercial, notamment:

i) environnement: ils donneront suite au rapport du Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement (CCE) destiné à la réunion ministérielle de Singapour en oeuvrant au sein du CCE afin d'assurer que les politiques en matière commerciale et environnementale se soutiennent mutuellement.

ii) investissements: ils chercheront à faire aboutir les négociations sur un accord multilatéral sur l'investissement dans le cadre de l'OCDE en préservant les grands principes de libéralisation et de protection des investissements à l'échelle internationale.

Ils conviennent de promouvoir les travaux sur le commerce et l'investissement au sein de l'OMC et de mettre tout en œuvre pour créer les conditions nécessaires au lancement de négociations sur les investissements au sein de l'OMC, qui ne devraient pas préjuger les résultats des négociations relatives à l'accord multilatéral sur l'investissement.

iii) concurrence: ils poursuivront les travaux sur la portée d'une action multilatérale dans les domaines de la politique de commerce et de concurrence, en vue d'inscrire ce point à l'ordre du jour de prochains travaux de l'OMC avec pour objectif une réglementation éventuelle.

iv) normes de travail: ils confirment leur approbation des dispositions concernant les normes de base de travail contenues dans la déclaration ministérielle de l'OMC adoptée à Singapour le 13 décembre 1996.

e) Ouverture de nouveaux marchés

Ils coopéreront pour créer de nouveaux débouchés commerciaux, sur le plan bilatéral et au niveau mondial, conformément aux règles de l'OMC.

Ils se consulteront au sujet de leurs récentes initiatives respectives en matière d'accès au marché.

Ils oeuvreront pour qu'un accord multilatéral sur les technologies de l'information puisse être conclu le plus rapidement possible.

En vue de la réunion de l'OMC à Singapour, ils rechercheront toutes les possibilités permettant de poursuivre la libéralisation du commerce.

f) Droits de propriété intellectuelle (DPI)

-Ils coopéreront en vue d'assurer l'application intégrale de l'accord sur les ADPIC et d'améliorer le niveau de protection des DPI à travers le monde.

-Ils uniront leurs efforts pour mener à bon terme les travaux entrepris dans le but de mettre au point des normes améliorées de protection des DPI dans le cadre de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle).

g) Normes et règlements techniques

Ils coopéreront afin de veiller à la parfaite mise en œuvre des accords relatifs aux obstacles techniques aux échanges et des accords sanitaires et phytosanitaires et envisageront de développer de nouvelles actions au sein de l'OMC pour éliminer les obstacles techniques aux échanges.

2.Revigoriser les relations économiques bilatérales

Avec les États-Unis, ils envisageront, cas par cas, une approche trilatérale des relations entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis pour les sujets